



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Tom Broad et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Messieurs les conseillers Yvan Labelle, Francis Juneau et Ryan Young sont absents de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02-061-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 14 février 2019. Il est 18 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

02-062-19 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 02-061-19 Ouverture de la séance
02-062-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Administration et greffe****3.1. Opérations Immobilières**

- 02-063-19 Autorisation de signature – Acte de cession - Transfert des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne

4. Dépôt de documents**5. Levée de la séance**

- 02-064-19 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a aucune personne présente.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 18 h 32 et s'est terminée à 18 h 32 se résument comme suit :

| Résumé de l'objet principal de l'intervention | |
|---|---|
| 1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue | • |

3. ADMINISTRATION ET GREFFE**3.1. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

02-063-19 Autorisation de signature – Acte de cession - Transfert des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne

- ATTENDU** l'entente de principe relativement au transfert des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne et des mesures de transition pour les années 2016 à 2019, datée du 29 juillet 2016;
- ATTENDU QUE** suivant l'évaluation des besoins du CIUSSS, ces derniers ont procédé à la délimitation des terrains excédentaires à être transféré à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE** l'acte de cession des terrains excédentaires de l'Hôpital a été étudié et approuvé par les divers paliers gouvernementaux et le CIUSSS;

- ATTENDU QUE la cession des terrains excédentaires est prévue en deux phases;
- ATTENDU QUE la cession des terrains au nord de l'Hôpital se fera au courant de l'année 2019;
- ATTENDU QUE la cession des terrains au sud de l'Hôpital sera complétée dans une phase ultérieure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser madame le maire, Paola Hawa et monsieur le directeur général, Martin Bonhomme, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue l'acte de cession à intervenir avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et tous autres documents connexes, dans le cadre du transfert des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne.

De mandater Me Jimmy Di Nello, notaire, pour procéder à la publication de l'acte de cession au registre foncier du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

| |
|-------------------------------------|
| 02-064-19 Levée de la séance |
|-------------------------------------|

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Me Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12845

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 14 février 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ février 2019.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière